La violence conjugale traitée dans sept institutions genevoises

Résultats de l'enquête de 1998

Sommaire

0. Introduction 2

1. Institutions participantes 3

2. Qui consulte ? 4

3. Portrait de la personne agressée 4

4. Portrait de la personne qui agresse 9

5. Situation familiale des femmes agressées 12

6. Consultations et types de violences déclarées 13

7. Prestations fournies par les institutions 16

8. Prise en charge par d'autres institutions 18

Annexes :

Tableaux A 01 et A 02 19

Questionnaire de l'enquête 1998 20

Office cantonal de la statistique
OCSTAT – Genève
Juin 2000

0. Introduction

Ce rapport présente les résultats de l'*enquête 1998 sur la violence conjugale*, effectuée par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPE) et l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), auprès de sept institutions genevoises.

Bref historique

Rappelons ici qu'un groupe de travail interdépartemental, mandaté par le Département de justice et police et des transports, avait rendu, en 1997, un rapport sur la prévention et la maîtrise de la violence conjugale dans lequel figuraient une série de recommandations, parmi lesquelles celle de *mettre sur pied un système intégré de statistiques cantonales sur la violence conjugale traitée dans les institutions genevoises, permettant une recension annuelle du phénomène et l'étude de son évolution au cours des années*[1].

Les résultats de la première enquête sur la violence conjugale, effectuée en 1997 par le SPE, ont été publiés en septembre 1998[2]. Dans son rapport, sous le titre *recommandations et perspectives d'avenir*, le SPE souhaite que l'OCSTAT reprenne, consolide et développe cette statistique. L'OCSTAT a répondu favorablement à cette demande.

L'enquête de 1998

Les questionnaires de l'enquête 1998 (dont le contenu est proche de celui de la première enquête de 1997) ont été retournés à l'OCSTAT au printemps 1999. Cet office a assuré la saisie et le contrôle des questionnaires, la constitution du fichier statistique, l'exploitation statistique des résultats et la rédaction du présent rapport. Pour ces travaux, il a notamment bénéficié de l'appui de collaborateurs du CTI (Centre des technologies de l'information).

Les résultats publiés dans ce rapport couvrent l'ensemble des thèmes contenus dans le questionnaire, à savoir : les caractéristiques socio-démographiques de la personne agressée et de l'agresseur ; les caractéristiques de la situation violente ; la prise en charge et l'aide apportée par les institutions.

Perspectives d'avenir

Les développements futurs de la statistique de la violence conjugale porteront notamment sur :

- la saisie informatisée des questionnaires,
- l'amélioration du repérage des « doublons »,
- l'extension de l'enquête à de nouvelles institutions.

---

[1] GROUPE DE TRAVAIL MANDATE PAR LE DEPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE ET DES TRANSPORTS. *Prévention et maîtrise de la violence conjugale*, Genève, juin 1997 (16 pages).

[2] BUREAU DE L'EGALITE DES DROITS ENTRE HOMME ET FEMME. *La violence conjugale traitée dans cinq institutions genevoises. Essai d'élaboration d'une statistique*, Genève, septembre 1998 (20 pages).

1. Institutions participantes

En 1998, six institutions genevoises ont participé à l'enquête sur la violence conjugale, soit une de plus qu'en 1997. Il s'agit des institutions suivantes :

LAVI : Centre de consultation pour victimes d'infractions
Couple et famille : Consultation au service du couple et de la famille
Arabelle : Foyer d'accueil et d'hébergement
Office protestant de consultations conjugales et familiales : Consultation au service du couple
Solidarité Femmes : Foyer d'hébergement et centre de consultation
Vires : Organisme pour les personnes ayant recours à la violence dans leur couple et leur famille

A ces institutions s'est jointe la **CIMPV** (**Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence**), rattachée au Département de médecine communautaire des Hôpitaux universitaires de Genève. La CIMPV a transmis à l'OCSTAT un fichier des cas de violence dont elle a eu à s'occuper.

Traitement des questionnaires

Au total, les six institutions ont adressé à l'OCSTAT 503 questionnaires, auxquels il faut ajouter les 131 cas dénombrés par la CIMPV. Après saisie des questionnaires et intégration des cas de la CIMPV, la détection des « doublons » a permis d'éliminer 33 cas répartis dans trois institutions. Les cas éliminés représentent ainsi 5,2 % du total des cas reçus. Des contrôles de validation ont ensuite été effectués sur l'ensemble des questionnaires (test de plausibilité et contrôle de qualité)[3].

Trois institutions rassemblent près de 85 % des questionnaires traités : Solidarité Femmes, le Centre LAVI et la CIMPV ; les quatre autres institutions – Couple et famille, Foyer Arabelle, Office protestant de consultations conjugales et familiales, Vires – un peu plus de 15 % (*tableau 01*).

T 01 Questionnaires reçus et traités, par institution

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Questionnaires			Questionnaires traités, répartition en % du total
	reçus	éliminés	traités	
Centre LAVI	146	-	146	24,3
CIMPV	131	-	131	21,8
Couple et famille	16	-	16	2,7
Foyer Arabelle	34	6	28	4,7
Office protestant de consultations conjugales et familiales	17	-	17	2,8
Solidarité Femmes	251	20	231	38,4
Vires	39	7	32	5,3
Total	**634**	**33**	**601**	**100,0**

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

[3] S'agissant de la CIMPV, relevons que les données fournies ne couvrent pas la totalité du champ de l'enquête.

2. Qui consulte ?

Dans près de 9 cas sur 10, la *personne qui consulte* une institution est la *victime elle-même* (87,9 % de l'ensemble des cas). On compte par ailleurs 44 cas de consultation par l'*agresseur* (7,3 %) et 20 cas par le *couple* (3,3 %). Vires, institution spécialisée dans la prise en charge des personnes recourant à la violence, représente 70 % des cas de consultation par l'*agresseur*, alors que les 20 *couples* ont été reçus par Couple et famille ou l'Office protestant de consultations conjugales et familiales. Parmi les 9 autres cas mentionnés dans le *tableau 02*, on compte 5 consultations par des *tiers* et 4 cas *sans précision*.

T 02 Personnes qui consultent, par institution

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Personne qui consulte					
	La victime	L'agresseur	Le couple	Tiers ou inconnu	Total	Victimes, en % du total
Centre LAVI	142	1	-	3	146	97,3
CIMPV	122	9	-	-	131	93,1
Couple et famille	4	-	12	-	16	25,0
Foyer Arabelle	28	-	-	-	28	100,0
Office protestant de consultations conjugales et familiales	6	3	8	-	17	35,3
Solidarité Femmes	225	-	-	6	231	97,4
Vires	1	31	-	-	32	3,1
Total	**528**	**44**	**20**	**9**	**601**	**87,9**

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

3. Portrait de la personne agressée

Des femmes, dans la quasi-totalité des cas

Dans leur quasi-totalité, les personnes agressées sont des femmes : 570 un total de 601 cas (94,8 %)[4]; contre « seulement » 23 hommes (3,8 %)[5]. En examinant la relation entre la *personne agressée* et la *personne qui consulte*, il est intéressant de noter que parmi les femmes agressées, 9 sur 10 entreprennent elles-mêmes une démarche de consultation, alors que parmi les hommes, la proportion tombe à 2 sur 3. En revanche, la consultation par la *couple* ne s'élève qu'à 2,4 % pour les femmes agressées, contre 24,0 % pour les hommes (*tableau 03*).

Situation familiale

Deux personnes agressées sur trois vivent en *couple*, qu'il s'agisse de couples avec un ou plusieurs enfants (44,3 % du total) ou de couple sans enfant (22,6 %). Les *personnes seules* (avec ou sans enfant) représentent près d'un tiers des situations familiales (30,8 %) (*tableau 04*).

Lien avec l'agresseur

Lorsqu'on prend en considération le lien entre la personne agressée et l'agresseur, on constate que dans un cas sur dix environ, l'agresseur est *l'ex-conjoint* ou *l'ex-ami* de la personne agressée. Les cas les plus nombreux sont cependant ceux du *conjoint* ou du *concubin / ami* (87,4 % du total) (*tableau 04*).

---

[4] Résultat identique à celui de l'enquête de 1997 : 94,9 % de femmes.

[5] Les 8 cas où le sexe de la personne agressée n'est pas connu concernent des cas de consultation par l'agresseur.

T 03 Personnes agressées selon le sexe
Répartition selon la personne qui consulte ou le sexe de l'agresseur

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Personnes agressées				Répartition en % du total
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	
Personne qui consulte					
La victime	514	14	-	528	87,9
La personne qui agresse	33	3	8	44	7,3
Le couple	14	6	-	20	3,3
Tierce personne	5	-	-	5	0,8
Inconnu	4	-	-	4	0,7
Total	**570**	**23**	**8**	**601**	**100,0**
Agresseur					
Femmes	4	17	-	21	3,5
Hommes	566	5	8	579	96,3
Inconnu	-	1	-	1	0,2
Total	**570**	**23**	**8**	**601**	**100,0**

Source *: OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

T 04 Personnes agressées selon le sexe
et la situation familiale ou le lien avec l'agresseur

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Personnes agressées				Répartition en % du total
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	
Situation familiale					
Personne seule	71	7	-	78	13,0
Personne seule avec enfan(s)	103	3	1	107	17,8
Couple sans enfant	129	7	-	136	22,6
Couple avec enfant(s)	260	6	-	266	44,3
Autre situation familiale	4	-	-	4	0,7
Inconnu	1	-	-	1	0,2
Non réponse	2	-	7	9	1,5
Total	**570**	**23**	**8**	**601**	**100,0**
Lien avec l'agresseur					
Conjoint(e)	431	19	-	450	74,9
Concubin(e) / ami(e)	74	1	-	75	12,5
Ex-conjoint(e)	37	1	-	38	6,3
Ex-ami(e)	24	2	-	26	4,3
Inconnu	2	-	-	2	0,3
Non réponse	2	-	8	10	1,7
Total	**570**	**23**	**8**	**601**	**100,0**

Source *: OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

Age, nationalité et statut légal de la personne agressée

Dans leur majorité, les personnes agressées sont âgées de moins de 45 ans (83,4 % du total[6]), la classe d'âges la plus touchée étant celle des « 30 à 34 ans ». L'âge médian – c'est-à-dire l'âge qui sépare en deux effectifs de taille égale les victimes – est égal à 34 ans.

Selon l'origine, les personnes agressées se répartissent en trois groupes d'importance à peu près égale : un gros tiers de Suisses (36,6 %), un tiers d'Européens (33,1 %), un petit tiers de personnes originaires d'un pays extra-européen ou d'origine inconnue (30,3 %).

S'agissant des étrangers, les titulaires d'un permis B ou C constituent près de 80 % du total des victimes, alors qu'on dénombre environ 11 % d'« autres permis ». Dans les 9 % de cas restants, le type de permis n'a pas pu être déterminé ou la personne a été déclarée *sans permis* (*tableau 05*).

T 05 Personnes agressées selon le sexe et le groupe d'âges, la nationalité ou le statut légal

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Personnes agressées				Répartition en % du total
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	
Groupe d'âges					
Moins de 25 ans	61	2	-	63	10,5
25 - 29 ans	90	2	-	92	15,3
30 - 34 ans	102	4	-	106	17,6
35 - 39 ans	82	4	-	86	14,3
40 - 44 ans	67	2	-	69	11,5
45 - 49 ans	26	2	-	28	4,7
50 - 54 ans	24	3	-	27	4,5
55 - 59 ans	16	2	-	18	3,0
60 ans ou plus	9	1	-	10	1,7
Age inconnu	93	1	8	102	17,0
Total	**570**	**23**	**8**	**601**	**100,0**
Nationalité					
Suisses	207	13	-	220	36,6
Etrangers	358	10	-	368	61,2
Europe	195	4	-	199	33,1
Hors Europe	163	6	-	169	28,1
Inconnue	5	-	8	13	2,2
Total	**570**	**23**	**8**	**601**	**100,0**
Statut légal des étrangers					
Permis C	133	3	-	136	37,0
Permis B	155	3	-	158	42,9
Autres permis	37	3	-	40	10,9
Sans permis	8	1	-	9	2,4
Inconnu	25	-	-	25	6,8
Total	**358**	**10**	**-**	**368**	**100,0**

Source *: OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

[6] Non compris les personnes dont l'âge est inconnu.

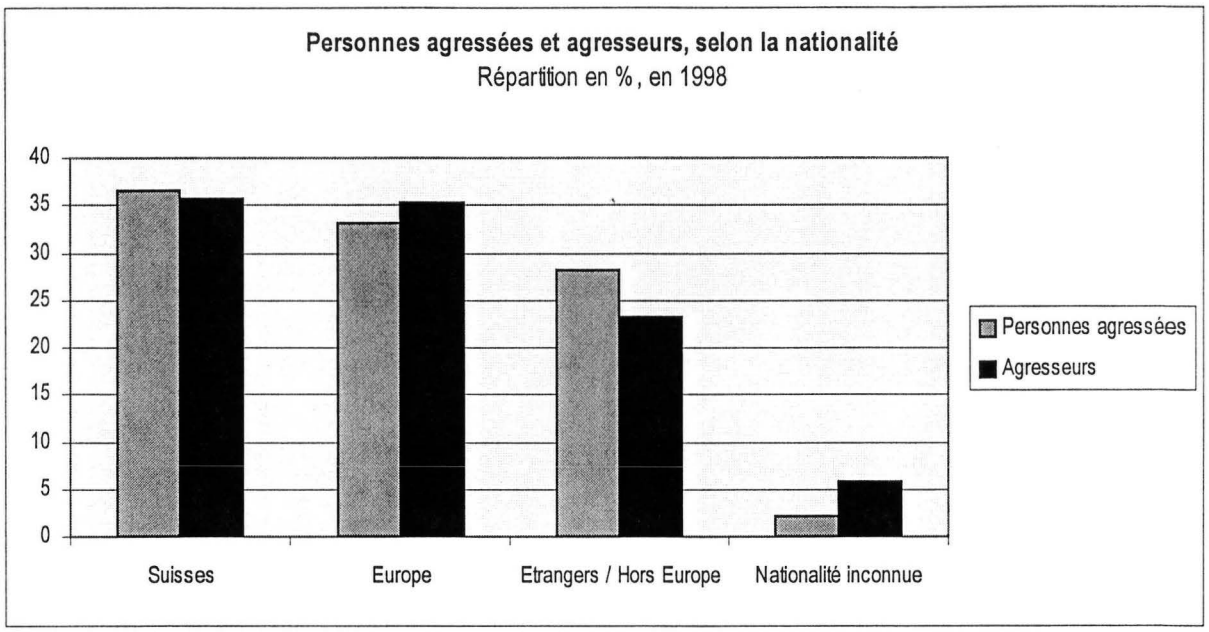

Situation actuelle

Un peu plus de 40 % des personnes agressées sont actives sur le marché du travail (42,2 %, soit une proportion voisine de celle obtenue en 1997 : 43,8 %). Les personnes actives à plein temps (26,1 %) sont sensiblement plus nombreuses que celles actives à temps partiel (16,1 %).

Une personne sur six s'est déclarée femme au foyer (15,6 %) et une sur huit chômeuse ou au bénéfice du revenu minimum cantonal d'aide sociale (13,0 %). Enfin, on compte 8,3 % de personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI. Rappelons qu'à cette question, plusieurs réponses sont possibles (*tableau 06*).

T 06 Personnes agressées selon le sexe et la situation actuelle (1)

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Personnes agressées				
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	Répartition en % du total
Emploi à plein temps	146	11	-	157	26,1
Emploi à temps partiel	94	3	-	97	16,1
Femme / homme au foyer	94	-	-	94	15,6
En formation	22	2	-	24	4,0
Chômage / RMCAS (2)	78	-	-	78	13,0
Assistance	33	-	-	33	5,5
Rentier(ère) AVS / AI	44	6	-	50	8,3
Autre situation	32	1	-	33	5,5
Situation inconnue	29	1	8	38	6,3
Total	**570**	**23**	**8**	**601**	**100,0**

(1) Plusieurs réponses posibles.
(2) Personnes au bénéfice du revenu minimum cantonal d'aide sociale.
***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

Catégorie socio-professionnelle (CSP)

Selon la catégorie socio-professionnelle, les personnes agressées se répartissent de la manière suivante[7] : près de la moitié (48,8 %) appartiennent à la catégorie des employé(s) subalternes et des ouvriers(ères) ; une sur cinq est employé(e) ou cadre intermédiaire (20,2 %) ; une sur dix petit(e) indépendant(e), cadre supérieur(e) ou dirigeant(e) (9,2 %). On compte par ailleurs 16,3 % de personnes n'exerçant pas de profession (*tableau 07*).

T 07 Personnes agressées selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Personnes agressées				Répartition en % du total
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	
Employé(e) subalterne, ouvrier(ère)	226	8	-	234	38,9
Employé(e) et cadre intermédiaire	92	5	-	97	16,1
Petit(e) indépendant(e)	18	2	-	20	3,3
Cadre supérieur(e) et dirigeant(e)	22	2	-	24	4,0
Autre situation	25	2	-	27	4,5
Sans profession	77	1	-	78	13,0
Inconnu	110	3	8	121	20,1
Total	**570**	**23**	**8**	**601**	**100,0**

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

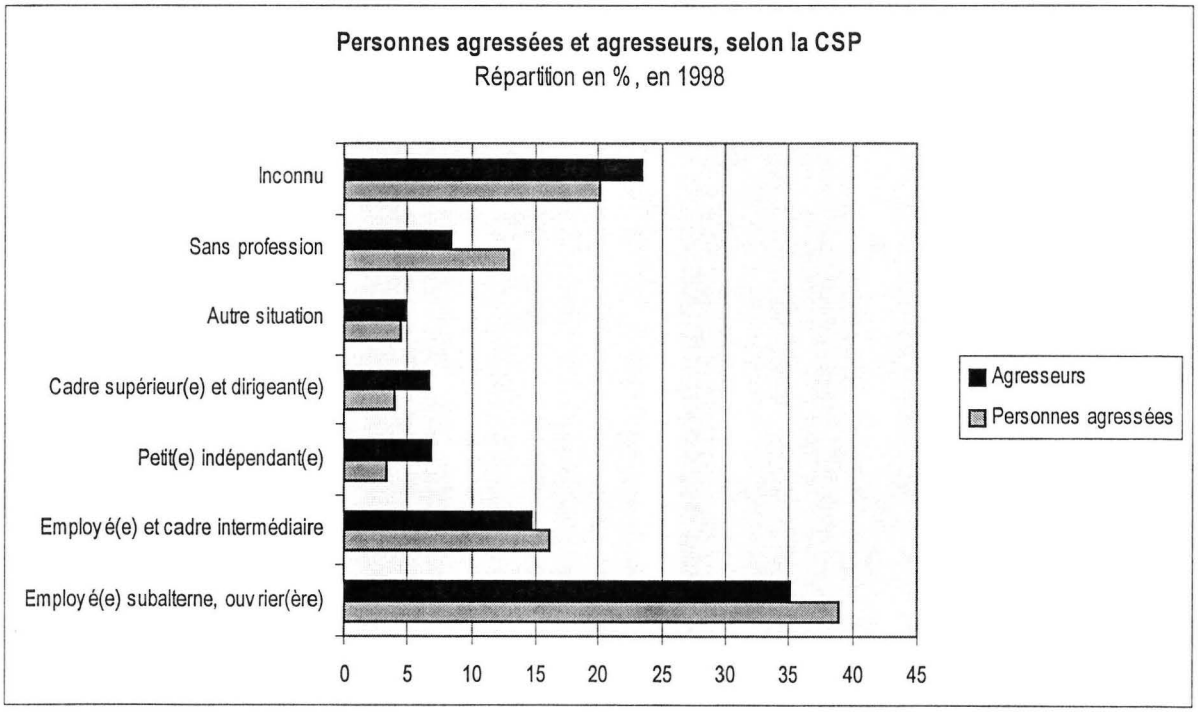

[7] Répartition effectuée sans tenir compte des 121 cas pour lesquels la CSP est inconnue.

4. Portrait de la personne qui agresse

Pour dresser le portrait des agresseurs, les *tableaux 8, 9 et 10* présentent les mêmes informations que celles figurant dans les tableaux consacrés aux personnes agressées (*tableaux 5 à 7*). Il est à noter que le pourcentage de *non réponse* aux questions ou de réponse indiquée *inconnue* est nettement plus élevé pour les agresseurs que les personnes agressées.

Quelques résultats :

- sur 100 agresseurs, 96 sont des hommes ;
- les agresseurs sont plus âgés que leur victime : 77,0 % ont moins de 45 ans (83,4 % des victimes) ;
- la classe d'âges la plus nombreuse est celle des 35-39 ans (30-34 ans) ;
- l'âge médian est de 37 ans (34 ans) ;
- la répartition selon l'origine est proche de celle des personnes agressées ;
- parmi les étrangers, la moitié sont titulaires d'un permis C ;
- lorsqu'ils sont actifs sur le marché du travail, ils occupent le plus souvent un emploi à plein temps.

T 08 Agresseurs selon le sexe et le groupe d'âges, la nationalité ou le statut légal

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Agresseurs				Répartition
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	en % du total
Groupe d'âges					
Moins de 25 ans	3	16	-	19	3,2
25 - 29 ans	6	40	-	46	7,7
30 - 34 ans	1	54	-	55	9,2
35 - 39 ans	1	73	-	74	12,3
40 - 44 ans	2	35	-	37	6,2
45 - 49 ans	1	30	-	31	5,2
50 - 54 ans	-	13	-	13	2,2
55 - 59 ans	-	13	-	13	2,2
60 ans ou plus	1	11	-	12	2,0
Age inconnu	6	294	1	301	50,1
Total	**21**	**579**	**1**	**601**	**100,0**
Nationalité					
Suisses	11	204	-	215	35,8
Etrangers	8	343	-	351	58,4
Europe	3	209	-	212	35,3
Hors Europe	5	134	-	139	23,1
Apatrides ou inconnu	2	32	1	35	5,8
Total	**21**	**579**	**1**	**601**	**100,0**
Statut légal des étrangers					
Permis C	1	178	-	179	51,0
Permis B	3	76	-	79	22,5
Autres permis	2	35	-	37	10,5
Sans permis	1	16	-	17	4,8
Inconnu	1	38	-	39	11,1
Total	**8**	**343**	**-**	**351**	**100,0**

Source *: OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

T 09 Agresseurs selon le sexe et la situation actuelle (1)

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Agresseurs				
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	Répartition en % du total
Emploi à plein temps	6	261	-	267	44,4
Emploi à temps partiel	3	30	-	33	5,5
Femme / homme au foyer	2	4	-	6	1,0
En formation	2	10	-	12	2,0
Chômage / RMCAS (2)	2	65	-	67	11,1
Assistance	-	17	-	17	2,8
Rentier(ère) AVS / AI	3	58	-	61	10,1
Autre situation	-	39	-	39	6,5
Situation inconnue	3	78	1	82	13,6
Total	**21**	**579**	**1**	**601**	**100,0**

(1) Plusieurs réponses posibles.
(2) Personnes au bénéfice du revenu minimum cantonal d'aide sociale.

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

T 10 Agresseurs selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Agresseurs				
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	Répartition en % du total
Employé(e) subalterne, ouvrier(ère)	7	204	-	211	35,1
Employé(e) et cadre intermédiaire	3	85	-	88	14,6
Petit(e) indépendant(e)	1	40	-	41	6,8
Cadre supérieur(e) et dirigeant(e)	-	40	-	40	6,7
Autre situation	2	27	-	29	4,8
Sans profession	4	47	-	51	8,5
Inconnu	4	136	1	141	23,5
Total	**21**	**579**	**1**	**601**	**100,0**

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

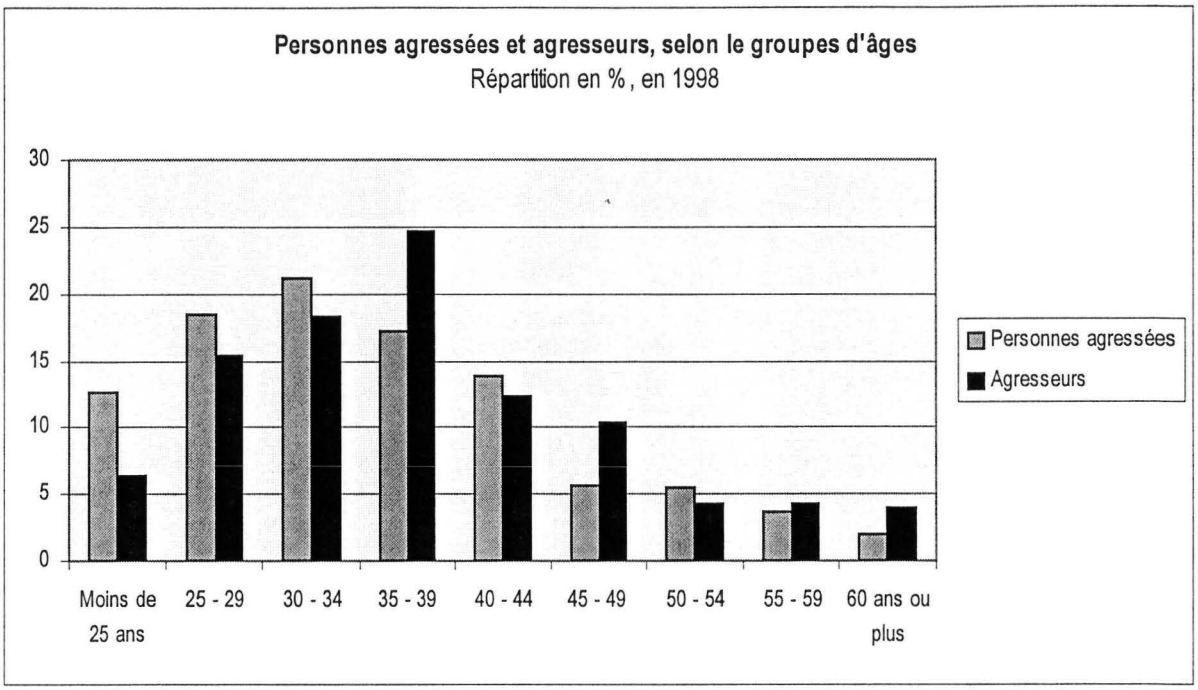
Personnes agressées et agresseurs, selon le groupes d'âges
Répartition en %, en 1998
30
25
20
15
10
5
0
Moins de 25 ans
25 - 29
30 - 34
35 - 39
40 - 44
45 - 49
50 - 54
55 - 59
60 ans ou plus
Personnes agressées
Agresseurs

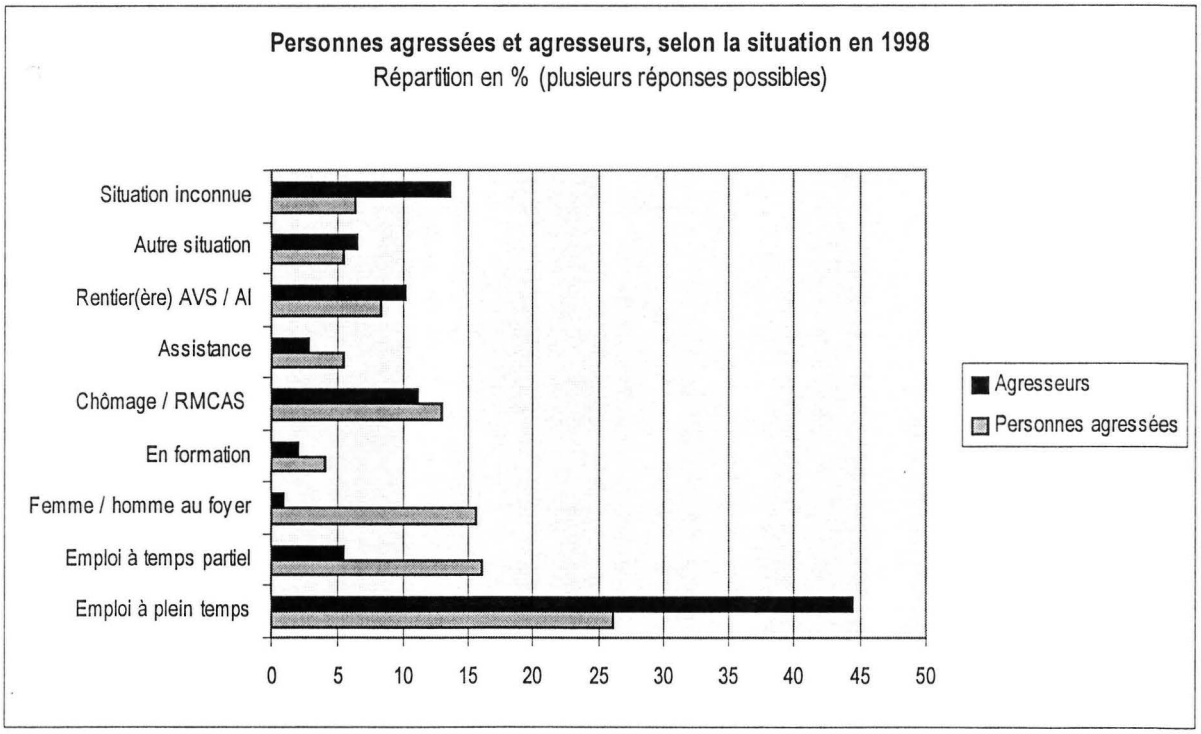
Personnes agressées et agresseurs, selon la situation en 1998
Répartition en % (plusieurs réponses possibles)
Situation inconnue
Autre situation
Rentier(ère) AVS / AI
Assistance
Chômage / RMCAS
En formation
Femme / homme au foyer
Emploi à temps partiel
Emploi à plein temps
0
5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
Agresseurs
Personnes agressées

5. Situation familiale des femmes agressées

Parmi les 570 femmes agressées, 260 vivent en *couple avec un ou plusieurs enfants* (45,6 %) et 129 en *couple sans enfant* (22,6 %). La troisième catégorie en ordre d'importance est celle des *femmes seules avec enfant(s)*, au nombre de 103 (18,1 %). Enfin, on compte 71 *femmes seules sans enfant* (12,5 %).

Au total, près des deux tiers des femmes agressées vivent avec un ou plusieurs enfants (parmi lesquelles une femme avec 5 enfants). Le nombre total d'enfants impliqués dans des cas de violence conjugale s'élève ainsi à 553. D'autre part, 47 femmes sont enceintes au moment de consulter l'une ou l'autre des institutions (*tableau 11*).

T 11 Femmes agressées selon la situation familiale et le nombre d'enfants ou la grossesse en cours

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Situation familiale						
	Personne seule avec enfant(s)	Couple avec enfant(s)	Personne seule	Couple sans enfant	Autres situations ou inconnue	Total	Nombre total d'enfants
Nombre d'enfants							
0	-	-	71	129	-	200	-
1	50	112	-	-	-	162	162
2	27	89	-	-	-	116	232
3	10	28	-	-	-	38	114
4 ou plus	2	9	-	-	-	11	45
Inconnu / Non réponse	14	22	-	-	7	43	...
Total	**103**	**260**	**71**	**129**	**7**	**570**	**553**
Grossesse en cours							
Oui	5	26	2	14	-	47	///
Non	72	157	48	67	3	347	///
Non pertinent	18	47	10	14	1	90	///
Non réponse	8	30	11	34	3	86	///
Total	**103**	**260**	**71**	**129**	**7**	**570**	///

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

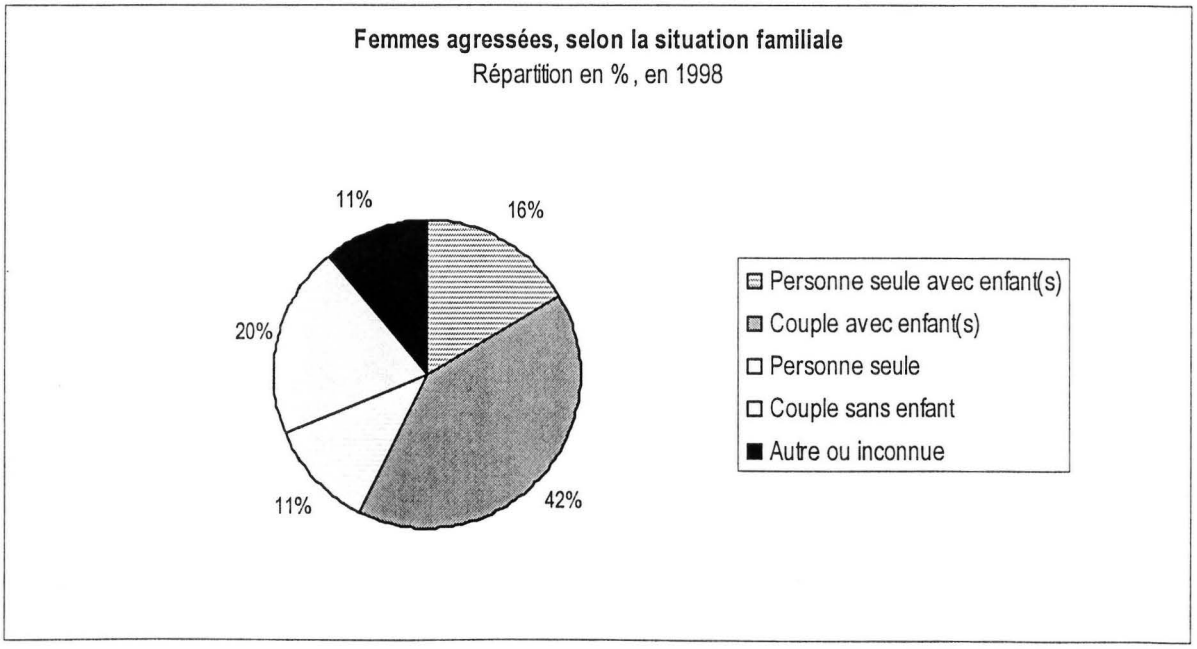

6. Consultations et types de violences déclarées

Relevons tout d'abord que parmi toutes les personnes qui consultent une institution, un tiers sont venues *en urgence* (33,6 %). Par ailleurs, à la question « sur le conseil de qui êtes-vous venue en consultation ? », près de 40 % des personnes déclarent être *venues d'elles-mêmes*. L'entourage, la police, les services sociaux, les services médicaux et les médecins privés sont également souvent cités (en moyenne, dans environ un cas sur dix) (*tableau 12*).

T 12 Personnes qui consultent selon l'urgence ou sur le conseil de ...

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Personne qui consulte					
	La victime	L'agresseur	Le couple	Tiers ou inconnu	Total	Répartition en % du total
Personne venue en urgence						
Oui	180	16	4	2	202	33,6
Non	342	25	16	6	389	64,7
Inconnu / Non réponse	6	3	-	1	10	1,7
Total	**528**	**44**	**20**	**9**	**601**	**100,0**
Personne envoyée sur le conseil de ... (1)						
La personne vient d'elle-même	210	17	5	2	234	38,9
Entourage : parent(e), ami(e)	56	8	2	1	67	11,1
Police	55	1	-	1	57	9,5
Service sociaux	69	3	2	-	74	12,3
Centre LAVI	16	2	1	1	20	3,3
Foyers d'hébergement	46	-	2	-	48	8,0
Services médicaux, médecin privé	53	5	5	-	63	10,5
Avocat(e), service juridique	12	2	2	-	16	2,7
Autres	39	2	3	2	46	7,7
Total	**528**	**44**	**20**	**9**	**601**	**100,0**

(1) Plusieurs réponses possibles.

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

Quelle violence ?

Dans la moitié des cas, de la *violence physique légère* a été observée (312 cas ; 51,9 % du total) et dans les trois quarts, de la *violence psychologique* (451 cas ; 75,0 %).

Plus d'une personne agressée sur trois est victime de *violence physique moyennement grave* (232 cas ; 38,6 %), alors qu'on dénombre 33 victimes de *violence physique grave* (5,5 %) (*tableau 13*).

Des enfants figurent également parmi les victimes de la violence conjugale. En effet, sur un total de 553 enfants impliqués (voir *tableau 11*), près d'une cinquantaine ont subi de la violence physique. Dans 47 cas, elle a été infligée par l'agresseur, et dans 2 cas, par la personne agressée.

T 13 Personnes qui consultent selon le type de violences déclarées

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Personne qui consulte					
	La victime	L'agresseur	Le couple	Tiers ou inconnu	Total	Répartition en % du total
Violence physique grave	19	9	4	1	33	5,5
Violence physique moyennement grave	206	17	7	2	232	38,6
Violence physique légère	288	14	5	5	312	51,9
Violence sexuelle	65	1	-	-	66	11,0
Violence psychologique	414	19	12	6	451	75,0
Violence physique contre les enfants						
par la personne qui agresse	43	3	1	-	47	7,8
par la personne agressée	2	-	-	-	2	0,3
Autres types de violence	55	1	1	2	59	9,8
Total	**528**	**44**	**20**	**9**	**601**	**100,0**

(1) Plusieurs réponses possibles.

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

Récidive

La proportion de récidive (cas de violence répétée) est importante : elle atteint ou dépasse les deux tiers dans les cas de violences physique (légère), sexuelle ou psychologique. Elle est supérieure à 30 % dans les cas de violence physique grave ou moyennement grave. Enfin, à l'égard des enfants, la récidive est égale à 50 % (*tableau 14*).

T 14 Fréquence des cas de violence, selon le type de violences déclarées (1)

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Fréquence				
	Jamais	Une fois	Plusieurs fois	Total	Proportion de récidive, en % (2)
Violence physique grave	568	21	12	601	36,4
Violence physique moyennement grave	369	160	72	601	31,0
Violence physique légère	289	78	234	601	75,0
Violence sexuelle	535	21	45	601	68,2
Violence psychologique	150	156	295	601	65,4
Violence physique contre les enfants					
par la personne qui agresse	554	22	25	601	53,2
par la personne agressée	599	1	1	601	50,0
Autres types de violence	542	40	19	601	32,2

(1) Plusieurs réponses possibles.

(2) Calculée en % du total des cas de violence.

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

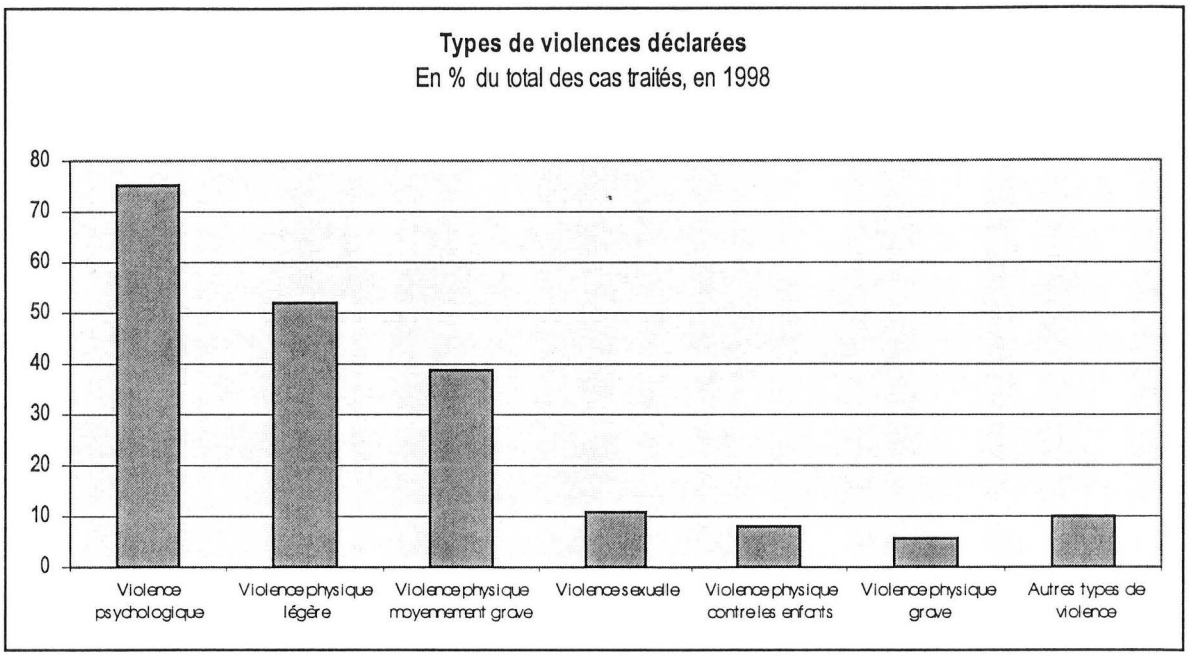
Types de violences déclarées
En % du total des cas traités, en 1998
80
70
60
50
40
30
20
10
0
Violence psychologique
Violence physique légère
Violence physique moyennement grave
Violence sexuelle
Violence physique contre les enfants
Violence physique grave
Autres types de violence

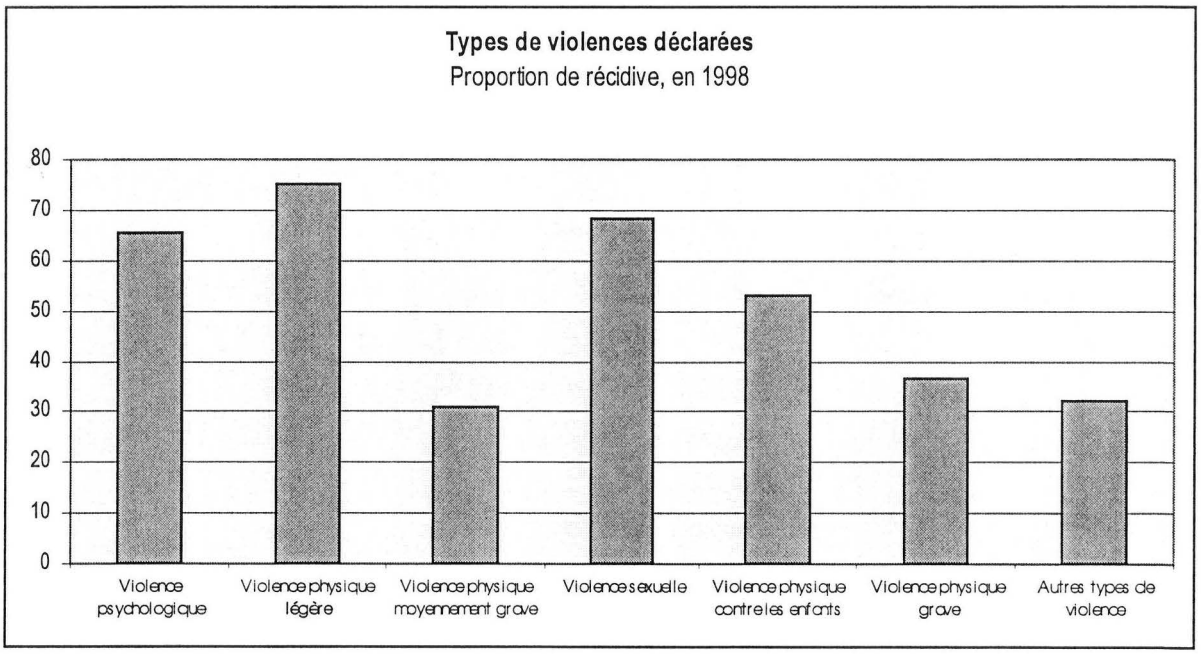
Types de violences déclarées
Proportion de récidive, en 1998
80
70
60
50
40
30
20
10
0
Violence psychologique
Violence physique légère
Violence physique moyennement grave
Violence sexuelle
Violence physique contre les enfants
Violence physique grave
Autres types de violence

7. Prestations fournies par les institutions

Le *tableau 15* présente, par institution, l'ensemble des prestations fournies au cours de l'année 1998. Rappelons ici que pour les cas violence conjugale traités par la CIMPV, les données transmises ne couvrent pas la totalité du questionnaire. En conséquence, la fréquence de chaque prestation, en pour cent du total des cas, doit être interprétée avec précaution[8].

T 15 Ensemble des prestations fournies par les institution (1)

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Centre LAVI	CIMPV	Couple et famille	Foyer Arabelle	Off. prot. consult.	Solidarité Femmes	Vires	Nombre de cas	En % du total
Hébergement									
de femmes	17	-	-	28	-	26	-	71	11,8
d'enfants	8	-	-	19	-	11	-	38	6,3
Accueil, informations, orientation	133	-	5	28	1	209	20	396	65,9
Accompagnement psychosocial	58	1	4	27	1	107	15	213	35,4
Travail de groupe									
avec femmes	2	-	-	26	-	18	1	47	7,8
avec hommes	-	-	-	-	-	1	15	16	2,7
avec enfants	-	-	-	-	-	10	-	10	1,7
Suivi social et administratif	28	39	-	22	-	29	-	118	19,6
Conseil juridique	94	44	-	1	-	80	-	219	36,4
Soutien financier	73	7	-	-	-	-	-	80	13,3
Prestations médicale									
ambulatoire	4	36	-	-	-	-	-	40	6,7
hospitalière	1	25	-	-	-	-	-	26	4,3
Hospitalisation	1	25	-	-	-	-	-	26	4,3
Thérapies									0,0
individuelles	6	50	2	-	8	-	3	69	11,5
couples	1	21	7	-	10	-	-	39	6,5
familles	-	-	1	-	-	-	-	1	0,2
enfants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prestations	2	34	-	-	-	2	3	41	6,8
Aucune prestation	3	11	-	-	-	1	3	18	3,0
Total	**146**	**131**	**16**	**28**	**17**	**231**	**32**	**601**	**100,0**

(1) Plusieurs réponses possibles.

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

[8] Ainsi, dans le *tableau 12*, il est indiqué que la prestation *accueil, information et orientation* a été fournie dans 65,9 % des cas. Si l'on ne tient pas compte de la CIMPV (donnée inconnue), la proportion augmente sensiblement et s'élève à 84,6 %.

Hébergement

Parmi les sept institutions participant à l'enquête sur la violence conjugale, trois ont hébergé des femmes et des enfants, en 1998 : le Centre LAVI, le Foyer Arabelle et Solidarité Femmes. Au total, ces institutions ont reçu 71 femmes et 38 enfants (voir *tableau 15*). Ces hébergements représentent au total près de 5 000 nuitées. D'autre part, 32 refus d'hébergement pour manque de place ont été signalés. Enfin, s'agissant des 26 cas d'hospitalisation (dont 25 pour la CIMPV), ils totalisent 266 journées (*tableau 16*).

T 16 Hébergement et hospitalisation

Enquête de 1998		Canton de Genève
	Total	Durée moyenne (1)
Hébergement		
Nombre de nuitées pour femmes	3 037	43
Nombre de nuitées pour enfants	1 886	50
Nombre de refus d'hébergement pour manque de place	32	///
Hospitalisation		
Nombre de journées	266	10

(1) Durée moyenne en jours, par cas.

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

8. Prise en charge par d'autres institutions

La prise en charge des cas de violence conjugale par d'autres institutions ou organismes est importante. Ainsi, dans 40 % des cas traités par les sept institutions participant à l'enquête, l'intervention de la police a-t-elle été indiquée ; quant à la justice et aux avocats, ils apparaissent dans un quart des cas signalés.

Relevons ici que cette question soulève de manière directe la question des « doublons » et la difficulté qu'il y a à les repérer. A titre d'exemple, parmi les 146 cas signalés par le Centre LAVI, 35 ont également été pris en charge par Solidarité Femmes, 12 par le Foyer Arabelle et 3 par Vires. Or, seuls 20 questionnaires de Solidarités Femmes et 6 du Foyer Arabelle ont pu être détectés comme « doublons » (dans le cas de Vires, 7 questionnaires ont été éliminés).

T 17 Prise en charge des cas de violence conjugale par d'autres organismes ou institutions (1)

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Centre LAVI	CIMPV	Couple et famille	Foyer Arabelle	Off. prot. consult.	Solidarité Femmes	Vires	Nombre de cas	En % du total
Aucun organisame ou institution	3	-	6	-	3	33	7	52	8,7
Police	92	30	-	15	6	90	3	236	39,3
Justice	36	34	-	13	4	64	2	153	25,5
Avocat(e)	58	-	2	16	4	77	3	160	26,6
Service d'aide sociale ou spécifique pour la violence conjugale									
Centre LAVI	///	-	1	6	2	31	2	42	7,0
Solidarité Femmes	35	-	-	3	3	///	3	44	7,3
Vires	3	-	-	-	3	4	///	10	1,7
Foyer Arabelle	12	-	-	///	2	7	-	21	3,5
Foyers d'hébergement non spécialisés	26	-	1	2	3	29	2	63	10,5
Services sociaux (3)	17	43	4	24	4	73	4	169	28,1
Main tendue	4	-	-	-	-	2	1	7	1,2
Professionnel(le)s de la santé									
Unité de médecine et prévention de la violence	13	-	4	-	3	13	1	34	5,7
Services d'urgence	35	-	-	1	5	32	-	73	12,1
Policliniques de médecine / gériatrie	10	-	-	3	-	2	1	16	2,7
Services de soins à domicile (4)	1	1	-	-	-	-	-	2	0,3
Médecins privés	34	-	1	7	7	22	1	72	12,0
Services psychiatriques ou psychothérapeutiques									
Hôpital psychiatrique	3	-	-	2	1	7	2	15	2,5
Consultation psychiatrique ambulatoire	5	-	-	4	1	7	2	19	3,2
Psychiatre ou psychothérapeute privé	6	-	-	1	4	13	3	27	4,5
Services de consultations conjugale ou planning familial	-	-	-	1	6	5	3	15	2,5
Autres	2	-	-	-	2	5	1	10	1,7
Total	**146**	**131**	**16**	**28**	**17**	**231**	**32**	**601**	**100,0**

(1) Plusieurs réponses possibles.
(2) En pour cent du total des 601 cas retenus.
(3) Caritas, Centre social protestant, Hospice général, Protection de la jeunesse, etc.)
(4) SASCOM, AGAD, etc.

***Source** : OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

Annexes

A 01 Personnes agressées selon le sexe, par institution

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Personnes agressées				Femmes agressées, en % du total
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	
Centre LAVI	138	8	-	146	94,5
CIMPV	126	5	-	131	96,2
Couple et famille	13	3	-	16	81,3
Foyer Arabelle	28	-	-	28	100,0
Office protestant	12	5	-	17	70,6
Solidarité Femmes	231	-	-	231	100,0
VIRES	22	2	8	32	68,8
Total	**570**	**23**	**8**	**601**	**94,8**

Source *: OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

A 02 Agresseurs selon le sexe, par institution

Enquête de 1998 — Canton de Genève

	Agresseurs				Hommes agresseurs, en % du total
	Femmes	Hommes	Inconnus	Total	
Centre LAVI	5	141	-	146	96,6
CIMPV	7	124	-	131	94,7
Couple et famille	3	13	-	16	81,3
Foyer Arabelle	1	27	-	28	96,4
Office protestant	5	12	-	17	70,6
Solidarité Femmes	-	231	-	231	100,0
VIRES	-	31	1	32	96,9
Total	**21**	**579**	**1**	**601**	**96,3**

Source *: OCSTAT - Enquête sur la violence conjugale 1998*

FICHE-QUESTIONNAIRE SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

(cochez ce qui convient ou inscrivez la réponse sur le pointillé)

1998

I. CARACTERISTIQUES DE LA PERSONNE AGRESSEE

Laisser en blanc

Avant-dernières lettres des nom et prénom: ____ ____ (1 2 3 4)

1. Sexe : (5)
- Homme ☐
- Femme ☐

2. Année de naissance : ..... (6-7)

3. Nationalité : (8-9)
- Suisse ☐
- Europe du sud ☐
- Europe de l'est ☐
- Reste de l'Europe ☐
- Amérique du Nord ☐
- Amérique Latine ☐
- Afrique ☐
- Asie ☐
- Océanie ☐
- Apatrides et sans indication ☐

4. Statut légal : (10)
- suisse ☐
- permis C ☐
- permis B ☐
- autre permis ☐
- sans permis ☐
- inconnu ☐

5. Lien avec l'agresseur-e : (11)
- conjoint-e ☐
- concubin-e/ami-e ☐
- ex-conjoint-e ☐
- ex-ami-e ☐
- inconnu ☐

6. Nombre d'enfants dans le ménage : ..... (12)

7. Situation familiale : (13)
- seul-e ☐
- seul-e + enfant(s) ☐
- couple ☐
- couple + enfant(s) ☐
- autre : ..... ☐
- inconnue ☐

8. Situation actuelle: *(plusieurs réponses possibles)*
- en emploi plein temps ☐ (14)
- en emploi temps partiel ☐ (15)
- femme/homme au foyer ☐ (16)
- en formation ☐ (17)
- chômage/RMCAS ☐ (18)
- assistance ☐ (19)
- rentier-ère AI/AVS ☐ (20)
- autre : ..... ☐ (21)
- inconnue ☐ (22)

9. Catégorie socioprofessionnelle : (actuelle ou dernière) (23)
- employé-e subalterne, ouvrier-ère ☐
- employé-e et cadre intermédiaire ☐
- petit-e- indépendant-e ☐
- cadre supérieur-e et dirigeant-e ☐
- autres ☐
- sans profession ☐

10. Grossesse en cours : (24)
- oui ☐
- non ☐
- non-pertinent, inconnue ☐

II. CARACTERISTIQUES DE LA PERSONNE QUI AGRESSE

Laisser en blanc

Avant-dernières lettres des nom et prénom: ____ ____

1. Sexe : (25)
- Homme ☐
- Femme ☐

2. Année de naissance : ..... (26-27)

3. Nationalité : (28-29)
- Suisse ☐
- Europe du sud ☐
- Europe de l'est ☐
- Reste de l'Europe ☐
- Amérique du Nord ☐
- Amérique Latine ☐
- Afrique ☐
- Asie ☐
- Océanie ☐
- Apatrides et sans indication ☐

4. Statut légal : (30)
- suisse ☐
- permis C ☐
- permis B ☐
- autre permis ☐
- sans permis ☐
- inconnu ☐

8. Situation actuelle: *(plusieurs réponses possibles)*
- en emploi plein temps ☐ (31)
- en emploi temps partiel ☐ (32)
- femme/homme au foyer ☐ (33)
- en formation ☐ (34)
- chômage/RMCAS ☐ (35)
- assistance ☐ (36)
- rentier-ère AI/AVS ☐ (37)
- autre : ..... ☐ (38)
- inconnue ☐ (39)

9. Catégorie socioprofessionnelle : (actuelle ou dernière) (40)
- employé-e subalterne, ouvrier-ère ☐
- employé-e et cadre intermédiaire ☐
- petit-e- indépendant-e ☐
- cadre supérieur-e et dirigeant-e ☐
- autres ☐
- sans profession ☐

III. CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION VIOLENTE

Laisser en blanc

11. Personne venue en urgence :
(Par urgence, on entend une situation exigeant une intervention immédiate)

Oui ❒
Non ❒ — 41

12. Types de violences déclarées au cours de l'année écoulée *(plusieurs réponses possibles)*

	une fois	*plusieurs fois*	
Violence physique grave	❒	❒	42
Violence physique moyennement grave	❒	❒	43
Violence physique légère	❒	❒	44
Violence sexuelle	❒	❒	45
Violence psychologique	❒	❒	46
Maltraitance contre les enfants			
- par la personne qui agresse	❒	❒	47
- par la personne agressée	❒	❒	48
Autres :	❒	❒	49

13. Envoyé-e sur le conseil de : *(plusieurs réponses possibles)*

La personne vient d'elle-même	❒	50
Entourage (ex: parent-e-s, ami-e-s)	❒	51
Police	❒	52
Service sociaux	❒	53
Centre LAVI	❒	54
Foyers d'hébergement	❒	55
Services médicaux, médecin privé	❒	56
Avocat-e, service juridique	❒	57
Autres :	❒	58

IV. AIDE APPORTEE

laisser en blanc

14. Qui consulte ?

La victime ❒
La personne qui agresse ❒
Le couple ❒
Tierce personne ❒ — 59

15. Prestations fournies par l'Institution au cours de l'année écoulée *(plusieurs réponses possibles)*

Hébergement: nbre de nuitées: Femmes :		60-61
Enfants :		62-63
Accueil, informations, orientation	❒	64
Accompagnement psychosocial	❒	65
Travail de groupe		
- avec femmes	❒	66
- avec hommes	❒	67
- avec enfants	❒	68
Suivi social et administratif	❒	69
Conseil juridique	❒	70
Soutien financier	❒	71
Prestation médicale ambulatoire	❒	72
hospitalière	❒	73
Si hospitalisation, indiquez nbre de journées:		74-75

Thérapies individuelle	❒	76
couple	❒	77
famille	❒	78
enfants	❒	79
Autres :	❒	80
Aucune	❒	81

16. Refus d'hébergement pour manque de place :

Oui ❒
Non ❒ — 82

17. A votre connaissance, d'autres organismes ou institutions sont-ils intervenus au cours de l'année écoulée *(plusieurs réponses possibles)*

1. Aucun	❒	83
2. Police	❒	84
3. Justice	❒	85
4. Avocat-e	❒	86
Services d'aide sociale ou spécifique pour la violence conjugale		
5. Centre LAVI	❒	87
6. Solidarité Femmes	❒	88
7. Vires	❒	89
8. Foyer Arabelle	❒	90
9. Foyers d'hébergement non-spécialisés	❒	91
10. Services sociaux (Caritas, CSP, Hospice Général, PDJ, etc,...)	❒	92
11. Main tendue	❒	93
Professionnel-le-s de la santé		
12. Unité de médecine et prévention violence	❒	94
13. Services d'urgences	❒	95
14. Policliniques médecine/gériatrie	❒	96
15. Services de soins à domicile (SASCOM, AGAD, etc,...)	❒	97
16. Médecins privés	❒	98
Services psychiatriques ou psychothérapeutiques		
17. Hôpital psychiatrique	❒	99
18. Consultation psychiatrique ambulatoire	❒	100
19. Psychiatre ou psychothérapeute privé	❒	101
20. Services de consultation conjugale ou planing familial	❒	102
21. Autres :.....	❒	103

18. Institution ayant rempli le questionnaire

Choisissez dans la liste ci-dessus le numéro correspondant à votre institution :..... 104 105

Nom de l'Institution : .....

.....

Nom de la personne ayant rempli le questionnaire :

.....

Date de remplissage : .....

106 107 108 109

CONSIGNES POUR LE REMPLISSAGE DES FICHES-QUESTIONNAIRES
1998

- Une fiche-questionnaire est remplie pour toute personne reçue par l'institution au cours de l'année 1998, qui subit ou inflige de la violence dans le cadre d'une relation de couple (marié ou non).
- Si l'on ne peut identifier un agresseur et une victime, les deux conjoints se déclarant victime, on remplira deux fiches en prenant soin de les agrafer pour montrer qu'il s'agit d'un seul couple.
- Si une personne s'adresse à plusieurs reprises à l'institution, on complétera la fiche en fonction des différents épisodes.
- **Question 3 Nationalité**
  Europe du Sud : Pays méditerranéens, y compris la Turquie
  Europe de l'Est : anciens pays communistes.
- **Question 6 Nombre d'enfants dans le ménage**
  y compris les enfants d'unions précédentes
- **Question 7 situation familiale** : si la situation familiale est plus complexe que ce qui est prévu, on choisit la structure de base correspondante (ex : couple + parents, on retient couple).
- **Question 9 catégorie socioprofessionnelle**
  Employé-e-s subalternes, ouvrier-ère-s :
  comprend les manoeuvres (Ex. manutentionnaire, nettoyeur/euse), ouvriers/ères (Ex. boulanger/ère) et employé-e-s subalternes (Ex. caissier/ère, opérateur/trice de saisie, sténodactylo, aide-soignant-e, serveur/euse). Le personnel domestique (femme de ménage, employé-e de cafétéria par exemple) est également classé ici.

  Employé-e-s qualifié-e-s et cadres intermédiaires :
  font une profession non manuelle et ont terminé un apprentissage (Ex : secrétaire, comptable, dessinateur/trice).
  Employé-e-s qualifié-e-s qui assument des responsabilités (Ex : chef-fe de bureau) et travailleurs/euses non manuel-le-s avec une formation complète dans une école professionnelle supérieure (Ex : technicien-ne, assistant-e-s social-e-s, bibliothécaire, infirmier/ère). Les enseignant-e-s primaires et secondaires sont classé-e-s ici.

  Petit-e-s indépendant-e-s :
  Personnes à leur compte (Ex : commerçant-e, cafetier/ère, hôtelier/ère, artisan-e-s, agriculteur/trice, professeur-e de musique).

  Cadres supérieur-e-s, dirigeant-e-s :
  Personnes exerçant une profession libérale ou universitaire (juge, avocat-e, médecin, pasteur-e, ingénieur-e, etc.) + directeurs/trices, administrateurs/trices de société, industriel-le-s, gros commerçant-e-s.
- **Question 12 Violences subies**
  - Violence physique grave : blessures avec une arme, strangulation, fractures graves (crâne, bassin)
  - Violence physique moyennement grave : Ex. fracture bras, menaces avec une arme ou un objet dangereux, etc.
  - Violence physique légère : Ex. gifle, coups entraînant des hématomes, cheveux tirés, membres tordus, etc.
  - Violence sexuelle, viol, contrainte et chantage sexuels
  - Violence psychologique : humiliation, dénigrement, insulte, moquerie, chantage, isolement, contrôle, séquestration, menaces verbales, casser des objets, etc.
- **Question 17, point 13 Services d'urgences**

  Urgences médico-chirurgicales, exemple : SOS-Médecins, Urgence Médecins, DUMC (Division des Urgences Médico-Chirurgicales de l'Hôpital cantonal), permanences médico-chirurgicales.